

# LA LIBERTÉ

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis inimici.  
(Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)  
La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. (Pie IX.)

O. I. X.

M. V. X.

Libenter etiam perspeximus vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adharere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.  
(Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

## ABONNEMENTS

	SUISSE	ÉTRANGER
Un an . . .	12 Fr.	25 Fr.
Six mois . . .	6	13
Trois mois . . .	4	7

## LES PRÉJUGÉS ÉCONOMIQUES

EN SUISSE

I

Nous pourrions même dire les ignorances. Et ici nous n'entendons pas nous plaindre du peu de diffusion de certaines connaissances pratiques en matière économique, que l'on pourrait, sans trop de difficultés, faire pénétrer dans les couches populaires où elles rectifieraient bien des erreurs ruineuses. Les préjugés que nous allons signaler sont ceux de ce qu'on appelle en France les classes dirigeantes, c'est-à-dire, des classes instruites et mêlées à la vie publique.

Dans ces milieux, on s'est repu depuis longtemps de notions économiques absolument fausses et désormais condamnées. Mais on y tient encore avec l'obstination du parti pris. On en a même fait la doublure des opinions politiques, afin que la ténacité que l'on met à soutenir et à faire triompher celles-ci seconde l'entêtement que d'autres déploient à conserver celles-là.

Que de circonstances où nous voyons les préjugés économiques dénaturer les faits et fausser les situations !

Par exemple, voici huit jours qu'à la suite d'un petit journal bernois, toute la presse libérale rejette sur la politique protectionniste en matière de douanes, les difficultés qui viennent de décider la Société anglo-suisse du lait condensé à fermer la succursale de Guin.

Or, il résulte des faits mêmes cités par ces journaux que la politique protectionniste est calomniée, car elle n'est pour rien dans le résultat que l'on déplore, et avec raison.

En effet, une motion fut déposée, il y a trois ans, au Conseil national, par un groupe de députés, parmi lesquels des députés fribourgeois, pour demander le drawback, c'est-à-dire le remboursement des droits d'entrée perçus sur les sucres employés à la mise en œuvre du lait destiné à l'exportation. La question avait une réelle importance pour les fabriques de Cham et de Guin, puisque le droit d'entrée payé sur les sucres par ces deux établissements atteignait bon an mal an la somme de 240,000 fr.

Dans la discussion qui eut lieu au Conseil national sur cette motion, ce furent les libre-échangistes qui soulevèrent les objections et firent échouer le projet de drawback. C'était logique ; car il suffit d'être un peu versé dans les questions économiques, pour savoir qu'en règle générale les libre-échangistes repoussent le drawback, tandis que les protectionnistes y voient le complément de leur système, le correctif des inconvénients que l'élévation des droits d'entrée aurait pour certaines industries nationales. Le drawback est une des faces de la protection.

A Berne, on ne voulait pas protéger. Ça aurait été concéder à une industrie un privilège préjudiciable au Trésor fédéral. Il fallait prendre la même mesure en faveur de toutes les industries, ou ne la prendre pour aucune. Vive l'égalité ! En conséquence, la demande du drawback en faveur des deux fabriques de lait condensé fut repoussée.

Il était pourtant facile de prévoir ce qui allait arriver. La Société anglo-suisse ne peut pas soutenir la concurrence des fabriques de l'étranger. Elle a déjà réduit des trois quarts sa fabrication, de sorte que le droit d'entrée est tombé de 240,000 francs à 60,000 francs. La fabrique de Guin risque d'être fermée ; mais le dogme de l'économisme libéral est sauf. Tout n'est-il pas pour le mieux dans la plus bureaucratiquement libérale des administrations ?

Il est vrai que, comme toutes les idées justes et pratiques, le drawback a survécu à l'échec de ses promoteurs. A la suite de la votation des derniers tarifs douaniers, les cantons frontaliers ont demandé, ce qui est très juste, qu'on tienne compte de leur situation difficile. Parmi les moyens proposés, figure en première ligne le remboursement à la sortie des droits perçus à l'entrée sur les matières premières employées par certaines industries. Nous aurons donc le drawback. Que dis-je ? nous l'avons déjà, puisque la Confédération rembourse 80 fr. par quintal d'alcool aux produits des industries cosmétiques, par exemple, à l'exportation.

Le Conseil national ne peut manquer de revenir sur son vote d'il y a trois ans. Les députés imbus de l'économisme libéral devront sacrifier leurs principes pour tenir compte de la situation des cantons frontaliers. Dieu veuille que, lorsque les drawbacks seront établis, on en fasse profiter les industries de l'intérieur du pays, et que la mesure soit prise avant que l'industrie du lait condensé ait entièrement émigré du sol ingrat de la Confédération !

## Confédération

**Nominations fédérales.** — Le Conseil fédéral a nommé M. le Dr Lindt, pharmacien à Aarau, en qualité de membre de la commission pour les examens d'état pharmaceutiques, à Bâle, et M. le Dr Forster, pharmacien à Frick, comme suppléant dans la même commission.

**Jurisprudence fédérale.** — Par lettre du 18 courant, le gouvernement du canton d'Appenzell (Rhodes Extérieures) a demandé au Conseil fédéral si l'on peut interdire, aux Compagnies d'assurance contre l'incendie pourvues d'une concession, de faire supporter aux assurés du canton respectif, au moyen d'un supplément de prime, les contributions qu'elles doivent payer pour les frais du service des pompiers.

Le Conseil fédéral a répondu que la question n'est pas de sa compétence, dans le cas où certains assurés, invoquant leurs polices d'assurance, se refuseraient à payer le supplément de prime. Les cas de ce genre sont du ressort du juge civil. Alors même qu'il ne s'agirait pas de droits résultant de la police d'assurance, le Conseil fédéral ne serait pas en mesure de résoudre la question par une réponse définitive, attendu que cela entraverait le droit de recours qui appartient à tous les intéressés.

**Faveur écartée.** — A l'occasion d'une pétition des maîtres d'hôtel de l'Engadine, le gouvernement du canton des Grisons a demandé que l'on permette aux médecins anglais qui sont établis dans ce canton et qui s'inscriraient pour obtenir un diplôme fédéral, de subir l'examen en langue anglaise.

Le Conseil fédéral a écarté cette demande, par le motif que, si l'on y faisait droit, on accorderait aux médecins anglais en Suisse une faveur dont ne jouirait jamais les médecins suisses en Angleterre, et que si l'on veut être conséquent, une pareille faveur, une fois accordée, ne pourrait guère être refusée aux médecins d'une autre langue étrangère, ce qui entraînerait forcément de grandes difficultés.

**Rachat du Nord-Est.** — Au Palais fédéral on croit que l'assemblée des actionnaires du Nord-Est acceptera les offres de la Confédération.

Quant aux propositions émanant du groupe de M. Fierz, on croit qu'elles peuvent être discutées. Si l'assemblée les admettait, il faudrait que de nouvelles négociations fussent entamées entre le Conseil fédéral et l'administration du Nord-Est.

## NOUVELLES DES CANTONS

**En pays de Vaud.** — Le parti de la Gazette de Lausanne vient de s'amoindrir d'un de ses hommes de valeur. M. Adrien Favre, lieutenant colonel d'administration, a passé avec armes et bagages dans le camp gouvernemental. Le 15 janvier, il assistait à l'assemblée démocratique de Chillon ; aujourd'hui, le voilà préfet de Vevey, et déjà la Gazette devine en lui un futur député aux Chambres fédérales.

Pauvre Gazette, il paraît que votre puissance d'attraction baisse terriblement. Vous devenez une force centrifuge ; vous ferez bien d'étendre moins loin votre cercle d'influence, afin de conserver un peu d'empire sur vos propres troupes. Car pendant que vous guerroyez à Fribourg et en Valais, les hommes intelligents de votre parti vous abandonnent et la débandade se met dans vos rangs. Déjà vos lauriers ne sont pas si florissants à Fribourg ; s'ils se flétrissent encore dans le canton de Vaud, on va croire que vous avez le mauvais œil.

## CORRESPONDANCE DU JURA

« Vicariat cantonal » et « Faculté de théologie catholique-romaine » à l'Université de Berne.

(NOTE DE LA RÉDACTION. — Cette correspondance fait entendre une autre cloche que les correspondances précédentes. Nous publions

## Dernières dépêches

Londres, 25 février.

Une dépêche de Berlin au Standard dit qu'on croit savoir que la Porte notifiera prochainement à Sofia qu'elle considère la position du prince de Cobourg comme illégale, et exprime la conviction que les signataires du traité de Berlin partagent cette manière de voir.

Rome, 25 février.

La Tribuna croit que le gouvernement acceptera les nouvelles propositions françaises pour le renouvellement des conventions commerciales.

San-Remo, 25 février.

Le prince impérial s'est montré hier après-midi sur le balcon de sa résidence. Il a pu ensuite jouir d'un sommeil réparateur.

Il se trouve maintenant dans les meilleures dispositions. La toux est moins fréquente, l'expectoration moins abon-

dante. Le mal de tête a cessé. La température est normale.

Rome, 25 février.

Le Consistoire prochain est fixé pour la semaine de la Passion.

Mais le Pape se bornera à créer des évêques. Sa Sainteté a ajourné à plus tard la création des cardinaux.

Sur le choix de ces derniers, rien n'est encore décidé définitivement.

Les sommes que les catholiques ont données au Pape à l'occasion du Jubilé s'élèvent déjà à vingt millions. Léon XIII fait parvenir ces dons à la Commission du Denier de Saint-Pierre, aussitôt qu'ils arrivent à Rome.

Le Saint-Père a décidé de faire des dons de l'Exposition deux parts : la première consistera en dons d'objets de prix et d'art.

Cette partie sera remise à la Propagande, qui organisera un musée spécial

pour la recevoir dans les locaux du palais de la place d'Espagne.

L'autre partie ira aux Missions et aux églises pauvres.

(Voici la procédure à suivre pour avoir un objet d'église pour des œuvres pauvres :

Au adresse une supplique au Saint-Père, avec cette forme à peu près :

Très Saint-Père,  
Humblement prosterné à vos pieds, le sousigné supplie Votre Sainteté, etc.....

Suit l'exposé de la demande.

Cette pétition devra être signée de l'Ordinaire ou d'un personnage très connu et très important, mais de préférence de l'Ordinaire.

On envoie la supplique à l'adresse :

Au Comité de l'Exposition Vaticane, à Rome.)

Des suppliques innombrables sont déjà arrivées. On en compte au moins 50,000.

Lucerne, 25 février.

M. Segesser a repris complètement ses travaux au gouvernement.

Sa santé s'est améliorée d'une manière inattendue.

**Conseil d'Etat.** (Séance du 24 février 1888.) — On approuve les statuts et règlement de la Société de laiterie de Villarvillard.

— Le conseil confirme dans leurs fonctions : MM. Favre, Prévôt, et Esselva, Rd chanoine, en qualité de membres de la Commission de l'Hospice cantonal, et M. Schwartz, vice président de la Commission pour l'amélioration de la race chevaline.

— La démission de M. Alphonse Bocard comme membre suppléant de cette dernière commission est acceptée avec remerciements pour les services rendus et on nomme en son remplacement M. Jean Horner au Muret.

— Il confirme en outre : MM. Gaberel, Frédéric, tit. syndic de la commune d'Altavilla ; Møder, Jacques, tit. syndic de la commune de Buchillon ; Egger, Pierre, tit. syndic de la commune de Guschelmuith ; Clerc, Jean, tit. huissier près la Justice de paix de Prax.

— On nomme : M. Samuel Gütkecht, syndic de la commune de Ried.

ces divers échos du Jura en laissant à chacun de nos correspondants la responsabilité de ses affirmations. Jusqu'à ce qu'une solution soit intervenue et que l'autorité compétente ait prononcé souverainement, la question de principe nous a paru discutable, et nous avons ouvert nos colonnes aux appréciations des intéressés, pour autant que le débat ne portait pas sur des personnalités. Aujourd'hui, l'opinion du Jura catholique nous paraît s'être suffisamment fait connaître et le moment est venu, croyons-nous, de clore ce débat, à moins qu'un nouvel incident ne se présente.)

Si j'habitais la Chine ou le Japon au lieu de demeurer paisiblement dans mon beau pays, je pourrais croire, en lisant les journaux de la dernière quinzaine, que le Jura est en émoi et qu'il ne tardera pas à prendre les armes pour défendre à un de nos prêtres de revêtir une mitre ou empêcher le Muz d'ajouter une nouvelle Faculté à son Université. En voyant la façon de ces correspondants qui se donnent modestement comme l'écho de tout le pays, et qui entassent arguments sur arguments, raisons sur raisons, pour montrer l'inutilité, l'inopportunité, le danger et le malheur d'un semblable choix et d'une pareille création, je m'imaginerais être à la veille d'un cataclysme épouvantable, quelque chose comme la révolution antédiluvienne qui bouleversa la vallée du Doubs. Heureusement que chacun n'a pas l'humeur chagrine de M. Vox et que les Jurassiens savent encore considérer les choses à un point de vue plus catholique. Cela leur a permis dimanche de se réjouir et d'allumer leurs feux des brandons !

Mais trêve de plaisanteries. Qu'a donc dit le malicieux ou malencontreux journaliste, auteur de ce chassé-croisé auquel la presse se livre depuis quinze jours ? Deux choses très simples. La première, que Mgr Hornstein, déjà prêtre de la maison du Saint-Père, ne tarderait pas à recevoir une mitre ; et la seconde, qu'on se proposait d'ajouter à l'Université de Berne une Faculté de théologie catholique-romaine.

La-dessus, on est parti en guerre comme *Malborough* ou *Don Quichotte* allant combattre des moulins à vent et on a noyé du papier.

Si au lieu d'être si pressés, les honorables correspondants eussent réfléchi pendant quelques minutes, ils eussent compris que pas n'était besoin pour eux de se faire tant de mauvais sang, ni de demander à leur plume un tel labeur. Car de deux choses l'une, ou bien la nouvelle donnée par le malicieux journaliste était un canard et il fallait le laisser s'envoler sur les brouillards du Rhin ou du Doubs, ou bien elle avait un fondement sérieux.

Dans ce dernier cas, tout catholique avait un devoir à remplir : se taire et attendre. Je dis : se taire, car Vox ne connaît-il pas celui qu'il vise dans ses articles, où il distribue tour à tour la louange ou le blâme ? Il nous parle de son respect pour le digne évêque de Bâle qui a succédé à Mgr Lachat. Rien de mieux et, avec lui, nous déposerons aux pieds de Mgr Flala, le Père spirituel de nos âmes, le tribut de notre affection et de nos hommages, tout en lui promettant de lui être toujours uni de cœur et de sentiments.

Mais à côté de l'évêque diocésain, il y a un autre chef, un autre supérieur, également digne du plus profond respect et de la plus profonde vénération : C'est celui qui seul institue les évêques, qui seul peut donner les mitres, c'est le Souverain-Pontife, en un mot. En s'efforçant de vouloir prouver *per fas et nefas* que l'élevation de M. H. à la dignité épiscopale serait inopportune ou dangereuse, ne devance-t-il pas le jugement de Léon XIII ? Je l'ai dit, et tout catholique le sait, le Pape seul peut créer de nouveaux

évêques parce que, seul, il peut donner la juridiction nécessaire. Si donc le grand Pape, dont chacun loue la prudence consommée, juge à propos dans sa haute sagesse et pour des motifs dont il n'a pas à nous rendre compte, d'élever un enfant du Jura à la dignité épiscopale, il me semble que notre devoir est tout tracé. Nous devons nous taire et conserver le respect le plus filial devant cette décision, et nous devons, en second lieu, nous réjouir, comme Jurassiens, de ce qu'un des nôtres reçoit de nouveau la mitre, parce que l'honneur accordé à un prêtre du pays, honorer le pays tout entier.

Si, par contre, Léon XIII ne juge pas à propos de modifier l'état de choses actuel et si le projet d'élever M. H. à la dignité épiscopale est un pur canard, à quel bon tout le bruit fait autour de cette question, à quel bon surtout, je le demande, cette longue discussion pour vouloir prouver qu'un « vicairé cantonal » ne serait qu'un pantin entre les mains du gouvernement ? Désire-t-on jeter du discrédit sur le prêtre en vue ? Ou bien espère-t-on le mettre en suspicion dans l'opinion publique ? Ce serait une peine inutile. Non seulement la paroisse de Porrentruy qu'il gouverne depuis 24 ans, non seulement les prêtres de son doyenné le connaissent et l'apprécient, mais le Jura tout entier, prêtres ou laïcs, ont déjà leur opinion formée sur son compte et ce n'est pas le moment opportun pour venir nous le signaler comme suspect. Nous l'avons vu à l'œuvre pendant les jours sombres de 1873 ou, lorsque plus tard, il dut traiter avec le gouvernement de Berne pour l'admission des jeunes prêtres dans le clergé bernois et qu'il fut seul à soutenir l'honneur sacerdotal tandis que ses censeurs eussent consenti à des compromis honteux ; nous l'avons vu à l'œuvre à la Constituante, alors qu'il força ses adversaires au respect s'il ne les amenait pas à partager ses convictions ; nous l'avons connu dans tant d'autres circonstances, et nous pouvons le dire sans crainte : toujours il a été à la hauteur de sa mission, toujours il s'est montré le prêtre fidèle et dévoué à la sainte Eglise.

Et c'est sur ce prêtre-là qu'on voudrait déverser l'injure et l'insulte en nous disant : Prenez garde à lui ! S'il devient un jour « vicairé cantonal », coadjuteur pour le Jura, ou que sais-je encore, ce ne sera plus qu'un traître !... Allons, M. Vox, un peu plus de dignité, s. v. p. Quittez vos soupçons. M. H., s'il arrive à ce poste, y sera ce qu'il doit être. Le passé garantit l'avenir.

Le raisonnement que je viens de faire relativement à la nomination de M. H., je puis le faire également par rapport à la question de la Faculté de théologie catholique-romaine à Berne. Je n'ai pas à m'occuper si de telles chaires pourraient s'établir dans une ville protestante, ni d'examiner si une telle création serait nuisible ou utile. Je n'ai qu'à rentrer dans les principes catholiques. Or, ces principes, les voici par rapport à l'érection des chaires de théologie catholique. Pour de telles choses, les gouvernements ne sont pas libres, mais doivent toujours se mettre d'accord avec le Pape. De la même manière qu'un évêque élu ne peut recevoir la consécration épiscopale qu'après avoir été préconisé par le Saint-Père, ainsi une chaire de théologie ne pourra jamais s'appeler catholique que si elle a l'approbation du Pape.

De plus, dans ces chaires là comme dans les chaires de théologie des séminaires, l'Eglise a pris soin d'exiger toujours des professeurs certaines conditions propres à garantir l'intégrité et la fidélité de la doctrine transmise.

La question n'est donc pas de savoir si une pareille faculté de théologie catholique

peut s'établir à l'Université de Berne, ni si le gouvernement songe à une semblable création, mais elle est dans ces mots : Léon XIII consentirait-il à cela ? S'il ne le veut pas, inutile d'en parler plus longtemps ; s'il le veut, nous n'avons pas à être plus catholique que lui.

Tout se résume en définitive dans ces deux mots : attendre et avoir confiance en Léon XIII. Placé plus haut que nous, assisté davantage des lumières de l'Esprit Saint, débarrassé de toute préoccupation ayant sa source dans une idée préconçue ou un intérêt personnel, il peut mieux juger et donner la solution la plus en rapport avec nos besoins. A lui dono la parole et à nous le respect et la soumission. J. B.

CORRESPONDANCE D'ARGOVIE

Le vieux catholicisme au Frickthal. — Au sortir du cabaret. — Comparaisons.

« Il n'y a pas de plus belle vie que la vie d'étudiant, telle que l'ont créée Bacchus et Gambrius. »

Telle était sans doute la pensée de deux pasteurs vieux-catholiques, qui, le 5 février dernier (c'était un dimanche), à 4 heures du matin, exécutaient sur la place publique à Laufenbourg, en compagnie de quelques-uns de leurs paroissiens, une file indienne, ce que les Allemands appellent *marche aux oies*. Cette parade nocturne avait lieu probablement sur l'air du chant bien connu :

*Grad aus dem Wirthhaus kom'ich heraus  
Strasse, wie wunderbarlich siehst du mir aus !*

Ces héros d'auberge n'étaient autres que le pasteur vieux-catholique de Laufenbourg, vice-président du synode vieux catholique d'Argovie, et son chapelain.

Comme vous voyez, le vieux catholicisme exerce une action rajeunissante, même sur certains pasteurs qui ont dépassé depuis longtemps l'âge de quarante ans. Il fallait plaindre, ce matin-là, M<sup>me</sup> Brentano, femme d'un ancien conseiller d'Etat et du président actuel du tribunal, qui voulait juste-ment assister à la messe matinale de l'intrus. La cloche faisait retentir ses appels sonores, mais les deux intrus, fatigués, ne se laissèrent pas déranger et prirent un sommeil réparateur.

Comme les temps changent ! Sur cette même place du marché, où les ministres vieux catholiques prenaient en plein dimanche leurs ébats bachiques, mouraient il y a 250 ans, de la mort des martyrs, les prêtres catholiques-romains de cette paroisse de Laufenbourg, pour avoir, fidèles à leur devoir, refusé de trahir le secret de la confession, que les Suédois voulaient leur arracher. Ces martyrs étaient M. Wundell, curé, et son chapelain Zeller. Comparez !

Du reste, rien d'étonnant que les intrus de Laufenbourg mènent si joyeuse vie. Ils sont comme des oiseaux sur un tas de blé. Le pasteur de ce maigre troupeau n'a pour ainsi dire rien à faire de toute la semaine ; point de culte les jours d'œuvre. En la fête de la Chandeleur, cinq ouailles assistaient à la messe sacrilège ; le dimanche suivant, huit. Pour ce travail, l'intrus touche un salaire annuel de 3500 francs ! Le chapelain a douze heures de français par semaine et perçoit pour cela 3200 francs par an, ce qui représente 7 1/2 francs par leçon !

Ce qui précède démontre que ces pasteurs vieux-catholiques n'ont pas besoin d'un Dr Joos, de Schaffhouse, pour leur enseigner les réformes à introduire dans l'Eglise catholique. Ils y pourvoient déjà sans les avis protestants du pamphlétaire schaffhouseis, et cela si radicalement qu'il ne reste plus du « pur christianisme » auquel ils veulent ramener l'Eglise, que leur... traitement.

Et maintenant le contraste. Dans ce même Laufenbourg existe une paroisse catholique-romaine non reconnue par l'Etat. Son église provisoire peut contenir 400 personnes, mais, à chaque service religieux, elle se trouve trop petite pour la foule des fidèles qui s'y pressent. Or, nous lisons dans le dernier rapport des Missions intérieures ce qui suit :

Tous les biens ecclésiastiques de la paroisse se trouvent entre les mains des vieux catholiques. Les catholiques-romains sont exclus de toute participation à ces bénéfices. Cette paroisse ne subsiste donc que par les secours de la Providence et des hommes de bonne volonté.

D'où il résulte qu'en Argovie tout n'est pas encore conforme au droit et à l'équité. Il n'est pas inopportun de mettre de temps en temps le doigt sur ces criantes injustices.

Etranger

Courrier télégraphique

San Remo, 24 février, 11 h. m. — Après une bonne journée, le sommeil du kronprinz a été d'abord agité puis il s'est amélioré. L'état général du prince reste le même.

Londres, 24 février. — Chambre des communes. — L'amendement de M. Shaw-Lefevre, gladstonien, concernant les fermages en Irlande, est rejeté par 261 voix contre 186. L'adresse est définitivement adoptée.

Le correspondant de Vienne du *Standard* dit que l'Autriche se prépare à adhérer aux propositions russes, mais avec des réserves rendant cette adhésion pratiquement nulle. Elle invitera la Russie à exposer ses vues ultérieures pour le cas où le prince refuserait d'abdiquer.

Dans un article de fond, le *Times* dit que la proposition d'inviter la Porte à expulser le prince de Cobourg est prématurée et embrouillerait plutôt la question. En conséquence les hésitations de l'Autriche et de l'Angleterre sont justifiées. Les propositions russes sont inacceptables dans leur forme actuelle, mais elles présentent une base de négociation.

Finalement le *Times* considère la situation comme améliorée.

Paris, 24 février. — La Chambre a adopté le projet relevant les droits de douane sur certains produits italiens, dans l'éventualité de l'échec des négociations courantes. Elle a repoussé la proposition d'imposer les cocons et les soies grèges et ouvrées. Elle a relevé les droits sur les viandes fraîches et les pâtes d'Italie et n'a pas modifié les droits sur les vins.

M. Dauterme a exprimé le vif désir d'arriver à un arrangement avec l'Italie lequel dispenserait d'appliquer le nouveau tarif.

Une dépêche privée de San-Remo dit que depuis hier à huit heures du soir l'état du kronprinz a empiré.

Un télégramme du général Boulanger au ministre de la guerre déclare que le général est resté absolument étranger à toute entreprise électorale.

Suivant le *Gaulois*, le prince Louis Napoléon aurait donné sa démission d'officier dans l'armée italienne.

Un avis affiché à la bourse dit que le ministre des finances déclare complètement sans fondement la nouvelle publiée par un journal du matin relativement à un emprunt dit de liquidation.

LE DRAME

DES

CHAMPS-ELYSEES

par HIPPOLYTE AUDEVAL

Or, il n'y avait en Goffin ni religion, ni morale, ni notions du bien et du mal.

Le remords, le repentir n'avaient aucune prise sur lui.

Il ne songeait nullement à se mettre en paix avec sa conscience, et à effacer par une conduite irréprochable toutes les souillures de son passé.

Le seul motif qui le retenait dans le droit chemin, c'était le souvenir du châtiment terrible auquel il avait échappé comme par miracle, après son criminel attentat contre M. Laverède.

Il ne pouvait se dissimuler que peu s'en était fallu qu'il fût pris, et la peur d'une condamnation aux travaux forcés, sinon d'une condam-

Reproduction interdite pour les journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des gens de lettres.

nation capitale, était le seul frein qui l'empêchait de tenter de nouveau quelque mauvais coup.

Mais si la justice des hommes est assez puissante pour paralyser par la frayeur d'une répression sévère la main des criminels prêts à frapper, la religion seule est capable de purifier les âmes d'y détruire en germe les pensées coupables.

Aussi Goffin, qui ne croyait ni à Dieu ni à diable, au lieu de s'amender dans son impunité prolongée, finit par se dire qu'il menait une existence indigne de lui et qu'en un mot il végeait.

Peu à peu, il négligea les intérêts de son commerce, qui pourtant aurait pu l'enrichir honnêtement, il dépensa sans compter, il ne paya pas ses dettes, il se fit de mauvaises querelles à droite et à gauche.

Philibert, lui n'était pas méchant, mais il buvait toujours, et ce défaut que Goffin tolérait, qu'il encourageait même afin de dominer plus complètement son compagnon abruti par l'ivresse, ne contribua pas peu à amener la ruine de l'association.

Le plus clair des profits passait en eau-de-vie. D'un autre côté, l'improbité de Goffin et sa brutalité n'attiraient pas la clientèle.

Enfin, à la suite d'une bataille avec un aubergiste peu endurant, ils furent tous les deux jetés à la porte, et l'aubergiste garda leur boutique ambulante avec les marchandises qu'elle contenait, en paiement de ce qui lui était dû.

Dès qu'il fut dehors avec Philibert qui se désolait de cet incident, Goffin se mit à rire et fit

joyeusement sonner les pièces d'or dont sa poche était pleine.

— Cet imbécile d'aubergiste croit nous avoir joué un mauvais tour en confisquant notre boutique, dit-il, et c'est lui qui est ma dupe car j'aurais très bien pu le payer si j'avais voulu. Mais ce métier de colporteur m'ennuie. J'ai de l'argent, retournons à Paris... La fortune finira peut-être par nous sourire.

Philibert ne se demanda pas comment la fortune peut sourire à des hommes auxquels tout travail suivi, même le moins fatigant, ne tarde pas à devenir odieux. Ebloui par les quelques pièces d'or que possédait son compagnon, il s'imagina qu'elles dureraient longtemps et approuva le projet d'aller à Paris. Du reste, il n'avait rien de mieux à faire que d'approuver, car il lui fallait obéir.

A peine arrivé dans la grande ville, Goffin se mit en quête d'aventures lucratives.

Ses regrets de n'avoir pas réussi dans sa tentative de spoliation contre M. Laverède devinrent plus amers et plus dévorants qu'ils ne l'avaient jamais été.

Il s'était vu si près du triomphe... si près de s'emparer de toutes les valeurs enfermées dans le coffre-fort à secret !...

Sans l'intempêt et le maudit sommeil de Philibert, Goffin eût été maître de toutes ces richesses, qui lui eussent permis de vivre largement jusqu'à la fin de ses jours, sans rien faire et sans se priver de rien.

Puis Goffin se dit qu'il ne fallait pas désespérer, qu'une occasion semblable se représenterait, et qu'il ne s'agissait que de savoir la chercher ou la faire naître.

Bientôt il crut l'avoir trouvée et voici comment.

Certains journaux ont l'habitude de relater dans leur chronique mondaine les fêtes données par les personnages marquants, par les étrangers, et même par des individualités de mauvais aloi auxquelles ce genre de publicité indiscrette plaît particulièrement.

Or Goffin lut un jour ce qui suit dans une de ces feuilles de tapage et de scandale :

« Gros jeu tous les soirs chez M<sup>me</sup> la baronne Martza, dans son magnifique hôtel de l'avenue des Champs-Élysées.

« Hier, séance oragieuse. Un richissime Américain a perdu près de six cent mille francs.

« Mais il ignore lui-même le nombre de ses millions et il a paru peu sensible à cet allègement, et très insignifiant pour lui.

« Pas contents, toutefois, les autres invités. « On remarque que certains petits messieurs que nous pourrions citer, font carrément « Charlemagne vers minuit ou une heure du matin, lorsqu'ils ont eu la veine de réaliser un bénéfice rond.

« Avis d'épurer son cercle a donc été donné confidentiellement à la noble étrangère dont la fastueuse hospitalité... etc., etc. »

Ces lignes donnèrent l'éveil au génie criminellement inventif de Goffin.

Fasciné par ces chiffres ronflants, il résolut de dépouiller un des invités de la baronne au sortir de chez elle.

Deux difficultés faisaient obstacle.

(A suivre.)

## Chronique générale

**Le comte Andrassy et l'alliance austro-allemande.** — Le comte Andrassy a répondu à une adresse que lui avait envoyée le « Bürgerverein » de Vienne, à propos de la conclusion de l'alliance austro-allemande :

Bien que je sois fier d'avoir été animé des mêmes sentiments que le chancelier allemand, je ne puis pas rapporter à ma propre personne l'expression de votre reconnaissance ; c'est à l'essence même de l'alliance que vos sentiments doivent s'adresser. Le mérite principal revient aux souverains qui ont renoncé à des traditions séculaires, afin d'assurer pour longtemps la sécurité de leurs empires.

Le traité avait pour but de maintenir la paix européenne et de constituer les forces nécessaires pour la conserver. Cette force, aucun des deux empires ne la possédait à lui seul ; elle a été constituée par leur union. La meilleure garantie du maintien de la paix gît dans ce fait que les deux empires se sentent maintenant assez forts pour défendre la paix comme on défend son droit. Comme le traité contient la solution la plus simple, la plus naturelle et, par conséquent, la plus durable d'une question vitale pour les deux empires, nous pouvons être assurés que les princes et les peuples de deux empires, tant qu'ils se laisseront guider par leurs intérêts vitaux, ne lui prêteront jamais d'autre sens que celui qu'il avait dans l'esprit de ceux qui l'ont conclu. La Bürgerschaft de Vienne a le mérite d'avoir reconnu le caractère véritable du traité.

**L'incident de Modane.** — Voici la version française :

M. Girolami, vétérinaire italien, se trouvant au sortir de la gare, heurta violemment dans le couloir M. Favre, officier français. M. Favre se retourna et fit remarquer à l'officier italien qu'il avait été brutal.

M. Girolami répondit que ce n'était pas lui qui avait heurté M. Favre. Celui-ci, s'apercevant que le vétérinaire était pris de boisson, poursuivit son chemin, quoique l'italien continuât à l'invectiver.

Une heure ou deux plus tard, M. Favre était assis au café International, lorsque tout à coup il reçut un coup sur la nuque. Les assistants intervinrent et ils réussirent à empêcher M. Favre de répondre à l'agression commise sur sa personne.

Ils obtinrent toutefois de l'italien qu'il était rentré chez lui, qu'il vint faire des excuses à l'officier français.

Relâché après une courte arrestation, M. Girolami a été invité par le gouvernement italien à se rendre à Suse où il attend la décision de ses chefs.

**Voici la version italienne :**

Pendant la dernière nuit du carnaval, une discussion éclata au café International, où se trouvaient plus de 200 consommateurs, italiens ou français, entre MM. Girolami, vétérinaire italien, et Favre, médecin-major français. Les assistants empêchèrent M. Girolami de se porter à des voies de fait à l'égard de M. Favre.

Le vétérinaire italien était entré chez lui depuis quelques instants, lorsqu'un officier en bourgeois et quelques soldats vinrent l'obliger à retourner au café faire des excuses à M. Favre.

M. Girolami céda. On le remit alors entre les mains de gendarmes français qui le gardèrent au poste toute la nuit et ne le relâchèrent que le lendemain matin. On ajouta que la police française elle-même a sur M. Girolami d'excellents renseignements, et que ses antécédents sont favorables.

Aussitôt qu'il a été informé de l'incident de Modane, le gouvernement italien a ordonné à M. Girolami de se rendre à Suse et d'y attendre la décision de ses chefs.

Une certaine agitation régnait à Modane, le gouvernement italien a ordonné, par mesure de précaution, aux gendarmes italiens de ne pas sortir de la gare.

Pour éviter tout nouvel incident de frontière, M. Crispi a, dit-on, proposé au gouvernement français de déplacer simultanément le personnel italien et français de service à la gare de Modane.

**L'état du kronprinz.** — Les journaux français donnent systématiquement des nouvelles défavorables sur l'état du prince impérial. Mais il est certain qu'il y a une amélioration. Il s'est produit un arrêt dans la marche de la maladie, et, dans l'entourage du prince, on a de nouveau de grandes espérances. La princesse et ses filles se montrent fréquemment en public ; jeudi, elles ont assisté, avec le prince de Galles, à une vente de charité.

Les médecins du prince ont reconnu qu'il y a deux jours le danger était imminent. Aujourd'hui, l'état reste grave ; mais on n'a pas de craintes immédiates, sauf, pourtant, au cas toujours possible d'un étouffement dans un accès de toux.

Tant que la cicatrisation n'est pas faite, tout est à craindre. Deux dangers sont imminents : l'air qui, ordinairement, passe par la bouche, l'épiglotte et le larynx, arrivent aujourd'hui directement sur les bronches sans être réchauffé, d'où bronchite possible au moindre changement de température.

On maintient 50 degrés dans la chambre du malade. Le second danger vient encore de la toux : chaque accès cause un frottement du tube contre la muqueuse, ce qui peut faire naître un abcès.

On craint encore un troisième accident par suite de la chute du pus, par le tube étroit, sur les poumons. Une sécrétion de pus sur les bronches tuerait net le malade.

**Les exigences prussiennes.** — Les habitants de la petite ville de Grevenmarcher sur Moselle, sur territoire luxembourgeois, sont dans la désolation. La ville a fait construire un pont pour être reliée à la rive prussienne, mais les autorités allemandes n'avaient permis cette construction qu'à la condition formelle que la ville fit fortifier la tête du pont en vue des éventualités de guerre. Or, ces travaux coûteraient environ 10,000 francs, et comme la commune n'est pas riche, les notabilités avaient adressé, l'an dernier, une pétition au prince de Bismarck, pour que la municipalité fût dispensée d'établir ces travaux de fortifications qui devaient consister en un magasin à poudre, une porte et un corps de garde. Mais il paraît que le chancelier pacifique ne l'entend pas de cette oreille et qu'il a rejeté la pétition.

Il semblerait néanmoins que certaines concessions ont été faites. Dans la réponse des autorités prussiennes, qui a été transmise à la ville par l'intermédiaire de la légation impériale à La Haye, on aurait dispensé la ville de construire un magasin à poudre, ce qui réduit les frais quelque peu. On a exigé la construction d'une porte sur la pile la plus rapprochée de la rive allemande, et la construction d'un corps de garde ; mais celui-ci, à cause des difficultés de fondation que présente le terrain, pourra se trouver éloigné du pont d'une distance maximum de cent mètres. Les autorités prussiennes expriment l'espoir de voir ces travaux rapidement exécutés.

Le conseil d'inspection des forteresses de Cologne se prononcera sur la question de savoir si les constructions achevées répondent aux exigences de la stratégie actuelle.

**Influence anglaise et influence russe en Perse.** — On écrit de Téhéran au *Herold* de Saint-Petersbourg :

Un officier autrichien, ancien instructeur dans l'armée du schah, prit la décision de se faire naturaliser persan et de se convertir avec ses deux enfants à l'islamisme. Le général von Thoemmel, ministre d'Autriche à Téhéran, fit auprès du gouvernement du schah des démarches pour que les deux enfants de l'officier fussent livrés à la légation autrichienne afin de les élever dans la religion chrétienne. Ces démarches appuyées par M. Nicolson, chargé d'affaires d'Angleterre, sont restées sans effet, et ce n'est qu'à la suite de l'intervention du prince Dolgorouky, ministre de Russie, que le schah ordonna de remettre les deux enfants à la légation autrichienne.

Le *Herold* conclut de ce fait que l'influence russe à Téhéran est supérieure à celles de l'Autriche et de l'Angleterre.

## Revue des journaux

**L'attitude de la Russie.** — Nous puissions les considérations suivantes dans une correspondance adressée de Pétersbourg à l'*Univers* :

L'attitude prudente et réservée du gouvernement russe dans les affaires de Bulgarie est un sujet d'étonnement pour beaucoup de monde. Ce petit pays, qui doit à la Russie sa délivrance du joug ottoman et son autonomie, s'est soustrait à son influence. Les employés russes qui encombraient l'administration civile et militaire ont été renvoyés, des fonctionnaires bulgares les ont remplacés, et l'Eglise bulgare elle-même, si dévouée au synode de Saint-Petersbourg, a dû cesser toute relation directe avec lui.

Ces rapports presque hostiles du gouvernement de ce petit peuple avec sa grande et puissante protectrice ont été vivement ressentis en Russie et considérés comme une grave injure, que l'empereur néanmoins a supportée avec une patience singulière et une longanimité qu'on a taché d'expliquer de diverses façons. Mais il n'y a qu'une seule cause à cette réserve plus prudente que fière.

C'est qu'une ingérence à main armée en Bulgarie serait le signal d'une guerre avec l'Autriche, probablement aussi avec l'Allemagne, et peut-être encore avec l'Italie, en vertu de la triple alliance. Or, une grande guerre, même heureuse, causerait en Russie un désastre financier peut-être irréparable, et affaiblirait par là même son influence en Europe pour de longues années.

Voilà le vrai motif de l'extrême réserve de l'empereur dans les complications politiques actuelles.....

La Russie a tout à perdre à une guerre, et tout à gagner à une paix durable, car par le seul poids de sa masse, elle avance à pas lents, mais sans s'arrêter, vers la Méditerranée et le golfe Persique.

**Le Pape et l'Irlande.** — L'*Observateur* français publie les renseignements suivants, qu'il tient d'un personnage bien informé :

Le duc de Norfolk semble être devenu une sorte de représentant officieux du cabinet britannique auprès du Vatican. Il continue, en effet, assez activement ses négociations politiques avec le cardinal Rampolla. Le Vatican ayant décliné gracieusement toute ombre d'intervention politique contre le parti nationaliste, le duc de Norfolk a demandé et reçu de lord Salisbury de nouvelles bases d'un *modus vivendi*.

A en croire une source généralement bien informée, le Vatican, comme il l'a d'ailleurs déjà fait, communiquerait aux évêques des instructions recommandant d'inculquer aux Irlandais, outre le désir des légitimes reven-

dications nationales, la modération et la justice dans l'emploi des moyens mis en œuvre pour améliorer leur situation.

On assure en même temps que Mgr Persico vient d'envoyer son rapport sur la situation religieuse, politique et sociale, de l'Irlande. Le Pape, dit-on, nommera une commission spéciale pour étudier ce document.

Le délégué pontifical se montre très favorable à la grande cause irlandaise, mais il distingue dans le mouvement irlandais deux courants : l'un, légitime et bon ; l'autre, révolutionnaire et anarchiste, qui, s'il agissait le parti nationaliste et le clergé paroissial, ferait tort à la grandeur et à la pureté de la cause irlandaise.

Il est question aussi de laisser Mgr Persico encore longtemps en Irlande, pour préparer ainsi les Irlandais à une délégation apostolique permanente.

Si les négociations du duc de Norfolk aboutissent à cette fin, il est certain que les rapports diplomatiques et officiels entre Londres et Rome deviendront un fait accompli et durable.

Mgr Walsh, archevêque de Dublin, et les Irlandais qui l'ont accompagné à Rome se déclarent très satisfaits de l'accueil et des déclarations que Léon XIII leur a faits. Ces Irlandais croient que leur cause est près de triompher, que si lord Salisbury n'a pas le temps de s'entendre avec le Vatican, M. Gladstone ne manquera pas de faire droit enfin aux revendications trop longtemps refoulées du peuple irlandais. Notre triomphe, disent-ils, n'est plus qu'une question de temps.

**Radicaux anglais.** — MM. Cunningham Graham et Burns sont sortis de prison samedi. Ces messieurs avaient payé d'une assez sévère condamnation leur participation au fameux meeting de Trafalgar square.

M. Cunningham Graham est, comme disent nos voisins, un gentleman d'éducation et de naissance. Il est membre du Parlement. Son co-détenu, M. Burns, est l'orateur « ouvrier » bien connu des réunions démocratiques de Londres.

Tous les deux ont été impartialement condamnés au même traitement dans les prisons de Sa Majesté. Ils ont en le même « travail forcé », la même « société », celle des voleurs et des escrocs arrêtés au cours de leurs exploits. Ils ne s'en plaignent pas. Ils savaient ce que comportait leur expérience. Le régime de la prison ne leur a point semblé excessif. Pourtant Burns prétend qu'il n'a été suffisamment nourri qu'à l'hôpital.

Un certain nombre d'amis et de partisans se trouvaient à la porte de la prison quand elle a été ouverte à MM. Graham et Burns. Immédiatement on les a conduits à un *coffee house* en face. On leur a rapidement servi un déjeuner substantiel.

M. Cunningham Graham a raconté à son entourage ses impressions de prison. Il a dit que la Bible lui avait été d'un grand secours et qu'il avait particulièrement apprécié l'*Ecclésiaste*.

C'est égal, on ne voit pas nos radicaux capables d'apprécier en prison les consolations de l'Ecriture sainte.

Voilà maintenant un curieux incident de la vie parlementaire anglaise.

M. O'Brien, arrivant à la tribune après 3 mois de prison, s'est plaint du régime subi et a déclaré qu'il a perdu 5 livres de poids.

La-dessus, le ministre de l'Irlande a produit le rapport officiel du médecin qui pèse à l'entrée et à la sortie. Il en résulte que M. O'Brien, au contraire, a gagné 2 livres.

On a ri, mais on soupçonne qu'à la prison l'on a bien pu se servir de faux poids.

## Fribourg

**Correspondance de Morat.** — La question de la place d'armes avait à peine fait son apparition dans notre ville, que l'hostilité mal déguisée de certain huppé radical, toujours dévoué aux intérêts de la commune lorsqu'il s'agit d'amener l'eau sur son moulin, s'était fait jour au sein de la population. Le public qui ne se paie pas de mots devina aisément les motifs de cette hostilité. M. le notaire Friolet redoutait une aggravation de l'impôt, qui n'aurait pas manqué d'atteindre ses capitaux.

S'apercevant que sa popularité est en baisse et sa place de conseiller gravement compromise, M. Friolet proteste aujourd'hui de sa sollicitude pour la question de la place d'armes et étale dans les colonnes du *Murtenbieter* les sacrifices faits par lui en vue de sa réussite. Il a, dit-il, aussi voté la contribution de 300,000 francs à la charge de la commune et déclaré vouloir supporter personnellement les charges qui en résulteraient pour lui par l'augmentation de l'impôt. Il a souscrit lui-même une subvention de plus de mille francs pour la place d'armes. Enfin, ajoute-t-il, ses amis ne sont pas non plus restés en arrière sous ce rapport.

Comme on le voit, M. Friolet éprouve le besoin de se parer des plumes empruntées à ses amis. En fait de sacrifices imposés à sa propre caisse, on ne remarque, dans l'énumération qui précède, que la subvention de mille francs. Mais, qu'on ne s'y méprenne pas, cette subvention n'aurait pas allégé d'un liard la caisse de M. Friolet ; car

elle consiste simplement dans une offre de stipulation gratuite, offre faite loyalement par les autres notaires du district.

Mesurant les autres à son aune, M. Friolet ne peut supposer que les aubergistes, marchands de vin, boulangers, bouchers, épiciers, etc., qui ont montré le plus de sollicitude pour la question de la place d'armes, aient eu en vue autre chose que leur intérêt personnel. L'intérêt de ces gens-là, qui ne laissent pas leurs capitaux oisifs, mais les font contribuer au bien général, est en tous cas plus digne de protection que ne le sont les soules de M. Friolet pour la conservation de ses capitaux.

Quant aux craintes de M. Friolet, de voir la commune en régie, avec une administration nommée par l'Etat, elles auraient été mieux placées lorsque l'Etat dut venir au secours des contribuables moratois, qui pliaient sous le poids des gros traitements que M. Friolet et ses amis s'étaient taillés dans le budget communal.

**Un nouveau quartier à Fribourg.** — Dans sa dernière séance le conseil communal de Fribourg a adopté un plan pour la construction d'un quartier neuf sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Pierre et des anciens remparts.

Ce quartier sera borné à l'Est par le prolongement de la façade de l'Hôtel des Bains, et à l'Ouest par le prolongement de la maison Glasson.

Une rue allant de l'Est à l'Ouest et faisant prolongement de la rue des Alpes, portera le nom de rue de Saint-Pierre. Les maisons du côté Nord de cette rue seront des constructions ordinaires ; du côté sud, elles auront le caractère de villas, avec des jardins d'agrément se prolongeant sur le flanc du côteau.

**Concert.** — Demain dimanche, à cinq heures du soir, la fanfare du Collège Saint-Michel donnera, sous la direction de M. le professeur Armin Sidler, un concert dans la grande salle de la Grenette. Nous ne doutons pas de l'empressement du public à encourager les jeunes artistes.

Prix des places : réservées, 2 fr. ; premières, 1 fr. ; deuxième, 50 cent. Ouverture de la caisse, à 4 heures.

On peut se procurer des billets à l'avance chez M. Meyll, et chez M. Labastrou, Libraires.

Voici le programme :

- |  |              |
|--|--------------|
| I <sup>re</sup> PARTIE   |              |
| 1. <i>Noëmi</i> , marche pour musique d'harmonie, par . . .                          | ZIEGLER.     |
| 2. <i>Sérénade</i> , trio pour flûte, violon et piano, par . . .                     | KUMMER.      |
| 3. <i>Le retour du printemps</i> , chœur d'hommes, par . . .                         | F. ABT.      |
| 4. <i>Fantaisie et thème varié</i> , pour bugle-solo, par . . .                      | FAUGONIER.   |
| 5. <i>Vogue, léger Zéphir</i> , duo pour bariton et basse, par . . .                 | MENDELSSOHN. |
| 6. <i>Hélène</i> , polka pour piston-solo, avec accompagnement d'harmonie, par . . . | CHRISTOPHE.  |
| 7. <i>Esmeralda</i> , polonaise de Groothe, arr. pour harmonie, par . . .            | A. SIDLER.   |
| (15 minutes d'intervalles.)  |              |
| II <sup>e</sup> PARTIE   |              |
| 8. <i>Les Vêpres Siciliennes</i> , Pot-pourri, par . . .                             | VERDI.       |
| 9. <i>Départ et retour</i> , duo pour soprano et alto, par . . .                     | KUCKEN.      |
| 10. <i>La Forêt suisse</i> , chœur d'hommes, par . . .                               | MENDELSSOHN. |
| 11. <i>Le Postillon du Saint-Gothard</i> , polka pour piston-solo, par . . .         | NEUMANN.     |
| 12. <i>Air de Sarastro</i> , (solo de basse) de « La Flûte enchantée », par . . .    | MOZART.      |
| 13. <i>Vergissmeinnicht</i> , gavotte pour musique d'harmonie, par . . .             | NEIBIG.      |
| 14. <i>Retour de la victoire</i> , pas redoublés, par . . .                          | A. SIDLER.   |

## Petite Gazette

**ENCORE UN NOTAIRE BERNOIS ARRÊTÉ.** — Le *Démocrate* annonce l'arrestation de M. Koller, notaire à Delémont. Cette nouvelle ne manquera pas de faire sensation dans le district, où M. Koller avait de nombreuses relations et une grande clientèle. Il serait accusé de détournements au préjudice des caisses de l'hospice bourgeois et de l'orphelinat, dont il était gérant. On parle d'un découvert d'environ 50,000 francs.

**SAUVÉ PAR UN CHIEN.** — Deux messieurs se promenaient dimanche passé aux environs de Tablat (Saint-Gall). Ils avaient avec eux un petit chien, qui se mit à aboyer avec insistance au moment où ils passaient près du Galgentobel, sorte de gorge, au fond de laquelle coule la Steinach.

Les promeneurs aperçurent alors au bord du torrent un petit garçon de douze ans, presque enfoncé dans la neige, qui sanglotait et criait au secours.

L'un des hommes se fit descendre au moyen d'une corde au fond de la gorge, saisit l'enfant

et se fit remonter de la même manière. — Sans l'intelligence du chien, le pauvre petit serait mort de froid.

**AVALANCHE DANS LES GRISONS.** — Du 15 au 17 février, la route de la vallée de Sins au village de Bevers a été assaillie par quatorze grosses avalanches, tombées en partie dans des localités où de mémoire d'homme dans la contrée ce fait ne s'était encore jamais produit; heureusement il n'y a pas eu d'accidents de personnes. Un cantonnier, nommé Schorta, de Zernez, qui était occupé à rétablir le télégraphe, a été balayé par le vent d'une avalanche tombée près du pont couvert; heureusement il a pu se tenir ferme aux branches d'un arbre renversé par ce souffle gigantesque et a été quitte pour la perte de son chapeau. De moindres éboulements de neige couvrent presque incessamment la route, de sorte que les conducteurs et postillons ont, outre le danger qui les menace, de rudes besoins à faire pour vaincre tous ces obstacles.

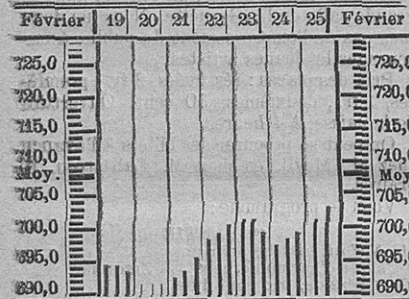
Le 18 février, à Medels, dans le voisinage de Dissentis, sept hommes ont été surpris par une de ces avalanches; cinq ont pu être sauvés, mais les deux autres ont été victimes de cet accident. Non loin de Tawetsch, deux frères ont été aussi engloutis sous une masse telle qu'on ne retrouvera sans doute leurs cadavres qu'au printemps.

Ces jours derniers, un montagnard, occupé à des charrois de bois, a été surpris par une avalanche avec l'attelage qu'il conduisait. Le cadavre du pauvre homme n'a été retrouvé qu'au bout de quelques heures d'un travail opiniâtre.

**LA CONSOMMATION DU CRESSON.** — Pendant l'année 1886, il a été consommé à Paris plus de cinq millions de kilogrammes de cresson, le tout provenant presque entièrement des cressonniers des environs de Paris. Avec une telle consommation, « la santé du corps » n'aura plus la moindre tendance à s'alléger de bientôt, toutes les affections en ce genre font leur temps; il ne restera plus aux médecins et aux pharmaciens qu'à fermer leurs cabinets et leurs officines.

Nous attirons l'attention de nos abonnés de la Basse-Broye et du Lac sur l'industrie des cressonniers qui doit être susceptible de développement dans certaines localités.

**Observatoire météorologique de Fribourg**  
BAROMETRE  
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et à 1 et 7 h. du soir.



**THERMOMETRE (Centigrade)**

Février	19	20	21	22	23	24	25	Février
7h. matin	-4	-8	-4	-6	-6	-5	-10	7h. matin
1 h. soir	0	-4	-1	-2	0	-2	1 h. soir	
7 h. soir	-2	-4	-3	-4	-3	-4	7 h. soir	
Minimum	-4	-8	-4	-6	-6	-5	Minimum	
Maximum	0	-4	-1	-2	0		Maximum	

M. SOUSSENS, Rédacteur.  
**Velours peluches, velours coton, etc., soie noire et couleurs de fr. 1.55 à fr. 45.** — Le mètre, expédié franco à domicile par mètres ou par pièces entières, **G. Henneberg**, dépôt de fabrique de soie à Zurich. Echantillons franco sur demande. (O. 703-560.)

**Les employés, les professeurs,** ceux qui ont une occupation sédentaire, se plaignent généralement d'affections hémorrhoidales. La digestion est troublée, il y a de la constipation, des maux de tête, des congestions, vertiges, etc. Dans tous ces cas, les Pilules suisses du pharmacien R. Brandt procurent un soulagement rapide, en faisant disparaître les causes mêmes du mal. Aussi, tous ceux que leurs occupations prédisposent aux maux précités, devraient les prévenir en faisant de temps en temps usages des Pilules suisses; 1 fr. 25 la boîte dans les pharmacies. (O. 578-456-137)

**Pour ne pas être trompé** lorsqu'on veut faire une cure de véritable Cognac ferrugineux Golliez, qui vient d'obtenir en 1886 et 1887, 4 médailles d'or et argent et 4 grands diplômes d'honneur au Havre, Vincennes, Lyon, Boulogne-sur-Mer, le public doit exiger sur chaque flacon la marque déposée des deux palmiers et le nom de **Fréd. Golliez**, pharmacien.

14 ans de succès constants et des milliers de certificats attestent sa réelle valeur pour combattre l'anémie, les pâles couleurs, la lassitude, la faiblesse, le froid des pieds et des mains, etc.

Réconfortant par excellence, excitant, fortifiant. (O. 853/877/165)  
En vente dans les pharmacies et bonnes drogueries.  
Dépôt général: Pharmacie GOLLIEZ, MORAT.

Le meilleur moyen de rétablir sa santé consiste à se servir du **Bitter ferrugineux** de J. P. Mosimann, pharmacien à Langnau. Voir les annonces. (H 2 Y) (13/16)

## Un jeune homme

bien instruit qui a une belle écriture et qui possède de bons certificats cherche, dans la Suisse française, pour le 1<sup>er</sup> avril prochain, une place comme aide dans une maison de commerce ou comme domestique, portier, etc., pour apprendre la langue française. Adresser les offres par écrit sous chiffre **V. H. 123** à l'expédition du **Basler-Volksblatt**, à Bâle. (123)

## CHIEN

(116)  
du Saint-Bernard, 7 mois, à vendre à bas prix. S'adresser de suite à **B. Bioley, vins du Valais, Martigny-Bourg**, qui renseignera.

**KIRSCH FERRUGINEUX**  
— Barbezat —  
à base de pyrophosphate de fer, quinquina et coca  
EST LE PLUS EFFICACE DES PRODUITS FERRUGINEUX  
PRÉCONISÉS POUR LE TRAITEMENT DE L'  
**ANÉMIE, CHLOROSE**  
FAIBLESSE GÉNÉRALE, LASSITUDE, MAUVAISE  
DIGESTION, MANQUE D'APPÉTIT, PALPITATIONS DE  
CŒUR, OPPRESSION, MIGRAINE, DISPOSITION À ÊTRE  
FRILEUX, FLEURS BLANCHES, etc.  
SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS  
Il est salinatoire à tout âge, à tous et en toutes saisons.  
Pharmacie BARBEZAT, Payere.  
LE FLACON DE 1/2 LITRE Fr. 2. 50

Pharmacies: **Boéchat** et **Bourgknecht**, **Schmidt**, à Fribourg; **G. Comte**, à Romont; **Sudan**, à Bulle. (O. 961/754) 21

## DENTISTE

**V. NOUVEAU** 48/18  
MÉDECIN-CHIRURGIEN-DENTISTE  
Maison **OUONY**, pharmacien  
en face de la Collégiale de St-Nicolas, FRIBOURG  
Consultations de 8 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

**CACAO SOLUBLE**  
**Suchard**  
EXCELLENTE QUALITÉ  
PRÉPARATION INSTANTANÉE

## Mises publiques

On vendra en mises publiques, le mardi, 28 février prochain, dès les 10 heures du matin au soir, à la **cure de St-Loup**, une quantité d'objets, tels que: bois de lits, literie, tables, pupitres, layettes, tables à écrire, pendule, buffets, une voiture, vaisselle, batterie de cuisine, linge, une grande quantité d'outils divers, tonneaux, bonbonnes et bouteilles vides. Le tout taxé à bas prix. (120/88)

## Le Bitter ferrugineux de Joh. P. Mosimann,

pharmacien à Langnau (Emmenthal), est un remède indispensable à tous. Préparé exclusivement avec des plantes médicinales des Alpes de l'Emmenthal, les mêmes qu'employait au XVIII<sup>e</sup> siècle le célèbre médecin naturaliste, **Michel Schüppach de Langnau**, avec un succès que constatent les journaux du temps. Il est particulièrement efficace contre toutes les affections qui affaiblissent le corps, contre les **crampes d'estomac, l'anémie, l'épuisement et l'irritabilité des nerfs, les pâles couleurs**; il est sans rival pour rétablir la santé, purifier le sang, et redonner au teint toute sa fraîcheur. Ce remède a fait ses preuves. Il est accessible à toutes les bourses; car le flacon avec indication du mode d'emploi ne coûte que 2 fr. 50 cent. et suffit pour une cure de 4 semaines. Recommandé par les médecins. — On en trouve des dépôts chez Messieurs les pharmaciens: **Fribourg**: Boéchat et Bourgknecht; **Bulle**: J. Gavin; **Morat**: Wegmüller; **Romont**: L. Robadey; **Estavayer**: Porcelet. (H 1 Y) (12/15)

## INSTITUT SAINT-JOSEPH

A LUCERNE (SUISSE)

**Ecole spéciale** pour l'étude des langues vivantes et des sciences commerciales; Institution établie sous la haute protection de l'Épiscopat suisse. Langues allemande, française, italienne, anglaise; comptabilité, correspondance commerciale, arithmétique, etc.  
**RENTRÉE: A Pâques et octobre.**  
Pour prospectus, références, renseignements, s'adresser à la **DIRECTION.** (117)

Le soussigné a l'honneur d'aviser le public qu'il vient d'établir (114)

## Une fabrique de Bitter

aux herbes des Alpes fribourgeoises  
**AU PALATINAT**  
Ce bitter est fait d'après de nouveaux procédés. En le mêlant avec de l'eau ou tout autre boisson il reste toujours clair.  
Se recommande: **Boesch.**  
N.-B. — Au dit endroit on demande à acheter des fûts et bonbonnes vides.

## SCHMID, BERINGER & C<sup>ie</sup>,

Fribourg  
FOURNEAUX  
INEXTINGIBLES

Pour chambres, établissements, écoles, église  
Grande économie de combustible.



PROPRETÉ  
Fourneaux en fonte et tôle en tous genres. (O. 788)

## SOLUTION DE Bi-Phosphate de Chaux

DES FRÈRES MARISTES  
DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX (DROME)  
Préparée par M. L. ARSAC, pharm. de 1<sup>re</sup> cl. à MONTELMAR (Drôme)

Cette solution est employée pour combattre les bronchites chroniques, les catarrhes invétérés, la phthisie tuberculeuse à toutes les périodes, principalement au premier et au deuxième degré, où elle a une action décisive et se montre souveraine. — Ses propriétés reconstituantes en font un agent précieux pour combattre les scrofules, la débilité générale, le ramollissement et la carie des os, etc., et généralement toutes les maladies qui ont pour cause la pauvreté du sang, qu'elle enrichit, ou la malignité des humeurs, qu'elle corrige. Elle est très avantageuse aux enfants faibles et aux personnes d'une complexion faible ou délicate. Prix: 3 fr. le demi-litre, 5 fr. le litre. Economie de 50 % sur les produits similaires, solutions ou sirops. Pour plus de détails sur les bons effets de ce remède, demander la notice qui est expédiée franco contre un timbre-poste de 15 cent.

Dépôt général pour la Suisse chez: **J. BOUSSER & Cie**, (35) Genève, 108, rue du Rhône, 108, Genève.

**CRÈME SIMON**  
Recommandée par les plus célèbres médecins de Paris et employée par toutes les dames élégantes. Ce produit incomparable guérit **EN UNE NUIT** les boutons, gerçures, engelures et toutes les altérations de l'épiderme. Il blanchit, tonifie et parfume la peau.  
La Poudre Simon et le Savon à la Crème possèdent le même parfum et complètent les qualités remarquables de la Crème Simon.  
**J. SIMON, 36, rue de Provence, PARIS**  
Vente chez tous les coiffeurs et parfumeurs. (89)

## MISES LIBRES

Il sera exposé aux enchères publiques le mardi 28 février prochain, dès 2 heures après-midi, les immeubles désignés sous les articles 1356 et 1357 à Grandfey, près Fribourg, comprenant maison d'habitation, grange, écurie, avec pré et champ d'une contenance d'un hectare 42 ares, soit environ 4 poses. — Situation très avantageuse à proximité de la ville.

Les mises auront lieu en l'étude du notaire **Schoreret**, à Fribourg, où les conditions sont déposées (97)

## INDISPENSABLE dans chaque ménage et atelier

## le Ciment universel

DE LA Fabrique de mastic de Plüss-Staufier  
Ce ciment se recommande pour raccommoder tous les objets cassés en verre et porcelaine, ainsi que la vaisselle de table et de cuisine, les pierres à aiguiser, les objets en marbre, en métal, bois, corne, les parties brisées de meubles, des joujoux, poupées, etc.  
Il sert aussi pour coller des boutons, manches, lettres métalliques sur le verre, pour cimenter les becs sur les lampes à pétrole, pour coller du papier, carton, drap, cuir, etc., etc. (O. 858)

Prix par flacon avec mode d'emploi: **65 centimes.**  
Dépôts: **Charles Lapp**, droguiste, à Fribourg; **D. Pilloud**, ferblantier, à Châtel-St-Denis; **Ernest Stajessi**, papeterie, à Romont.

## A vendre pour cause de départ, à prix réduit, 30 volumes de L'ENCYCLOPÉDIE DE LA PRÉDICATION contemporaine

RECUEIL de conférences, sermons, panégyriques, discours de circonstances, etc., etc.  
D'APRÈS **Nosseigneurs les évêques, les RR Pères des divers Ordres religieux, Missionnaires apostoliques et autres Prêtres distingués.**  
S'adresser à **Orell, Füssli et Cie**, à Fribourg. (101)

## Les hernieux

trouveront aide et conseil dans la brochure: **« Les hernies du bas-ventre et leur guérison un conseiller pour les hernieux »** que l'on peut se procurer gratis par la librairie de **J. Witz, à Gruenigen (Zurich)**. (O. 863-681-169)

## Aux Malades

qui souffrent de: **Maladies de l'estomac et des intestins, ver solitaire, affections des poumons, du larynx, du cœur, phthisie, maladies du bas-ventre, de la vessie, de la peau, goitre, affections des glandes, des yeux, des oreilles et du nez, goutte, rhumatisme, affection de l'épine dorsale, maladies du système nerveux**, est à recommander la brochure: **Traitement & guérison des maladies** Guides des malades délivrée gratuitement par la librairie de **A. Niederhauser**, à Granges (Solleure), et par l'imprimerie de **Emile Leuz**, à Bulle. (O. 861-679-167)